

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 21 mai 2025
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iii)	09 avr. 2025	21 mai 2025
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	31(6)	28 mars 2025	26 mars 2025
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	28 mars 2025	26 mars 2025

Commentaires généraux
Inspection de suivi fait le 21 mai 2025 en a.m. La garderie respecte le ratio lors de ma visite. Les enfants d'âge scolaire ne sont pas présents puisqu'ils sont à l'école. J'observe une activité de danse, de la pâte à modeler, ainsi qu'une activité dirigée Discussion concernant le formulaire d'assurance à jours. Celui-ci est reçu lors de ma visite. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Le 21 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2025

Date